

COUPE DU MONDE DE RUGBY REGLEMENT DU CONCOURS DE VITRINES

Article 1 : Objet

Dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby 2023, qui se déroule en France, la municipalité de Villefranche-de-Lauragais organise un concours pour récompenser la « PLUS BELLE VITRINE » afin de faire vivre l'esprit du rugby dans la ville. Le thème des décorations est « WORLD CUP ». Les décors des vitrines doivent obligatoirement avoir trait au rugby.

Article 2 : Organisation

Le concours se déroulera sur la durée de la coupe du Monde (vendredi 8 septembre 2023 - samedi 28 octobre 2023). Les membres du jury passeront voir les boutiques inscrites entre le 1er et le 28 octobre 2023
Les prix suivants seront attribués : 1^{er} prix – maillot de rugby, 2^e prix – tee-shirt de rugby, 3^e prix – casquette de rugby

Article 3 : Participation : L'inscription est gratuite.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si ce concours devait être modifié ou annulé. Les commerçants participants doivent décorer leur vitrine en respectant le thème imposé (Art.1), avoir terminé leur décoration et la laisser jusqu'au 28 octobre inclus de l'année du concours.

Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement de frais d'électricité (EDF ou autre fournisseur d'énergie) afférents à l'utilisation des décorations lumineuses présentées lors du présent concours, ni aucun frais d'achat d'objets de décoration.

La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu concours, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 4 : Critères d'évaluation

Les critères d'évaluations des vitrines prendront en compte les points suivants :

- Respect du thème : les décorations doivent refléter la Coupe du Monde de Rugby
- Composition du décor : embellissement de la vitrine et de l'entrée du commerce
- Harmonie des couleurs
- Créativité/originalité des décorations
- Volume des décorations
- La transition énergétique à travers l'utilisation de systèmes à faible consommation énergétique et l'extinction des vitrines lorsque le magasin est fermé.

Article 5 : Composition du jury

Le jury est composé de 5 membres qui ne peuvent pas participer au concours.

Les participants au concours ont la possibilité de voter pour leur vitrine en se munissant du bulletin de participation ci-dessous.

Article 6 : Résultat et remise des prix

Les résultats du concours seront communiqués en début d'année. Les gagnants seront récompensés.

Les prix ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Droit à l'image

La ville de Villefranche de Lauragais est autorisée à photographier, filmer les commerces participants. Les éléments pourront être transmis à la presse et intégrés dans les outils de communication de la Mairie de Villefranche de Lauragais (magazine, newsletter, les réseaux sociaux de la ville et site internet). Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms, photos et vidéos dans le cadre de tout message publicitaire ou promotionnel sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à des contreparties.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser éventuellement les informations portées sur le bulletin de participation à d'autres fins que l'animation elle-même (opérations commerciales, par exemple) dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.



CONCOURS DE LA PLUS BELLE VITRINE COUPE DU MONDE



Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Nom de la boutique

**BULLETIN A RETOURNER EN MAIRIE AVANT
LE 30 SEPTEMBRE**

communication@mairie-villefranchedelauragais.fr

Les membres du jury passeront voir votre boutique entre le 1^{er} et le 28 octobre 2023